

02 FEV 2017



Note d'orientations générales pour l'année 2017

Dans son Discours du 14 octobre 2016 devant le Parlement, Sa Majesté Le Roi Mohammed VI Que Dieu L'Assiste a donné ses Hautes Instructions pour garantir l'efficacité de l'Administration publique et améliorer la qualité des prestations qu'elle assure au citoyen. L'administration fiscale se doit d'appliquer, fidèlement, ces Directives Royales dans l'exercice quotidien de sa mission de service public, en mettant à niveau ses principes d'action et ses modes d'intervention.

L'équipe de la DGI est donc solennellement invitée à faire valoir les principes de **professionnalisme**, de **responsabilité**, de **rationalité**, de **transparence** et **d'éthique** dans tous ses rapports avec le contribuable, qu'il soit entreprise ou simple citoyen. Un engagement de service qui doit être, d'ailleurs, le fil directeur de la mise en œuvre de son plan d'action stratégique.

La présente note d'orientations générales (NOG), pour l'année 2017, se propose de compléter la feuille de route, objet de la NOG du 31 mars 2016, en mettant l'accent sur 4 objectifs fondamentaux :

- L'amélioration substantielle de la qualité de service ;
- L'encadrement du dispositif de contrôle fiscal ;
- La professionnalisation du recouvrement ;
- L'accompagnement de la transformation numérique de la DGI.

1. Amélioration substantielle de la qualité de service

L'amélioration de la qualité de service requiert, en général, le respect des garanties accordées par le Législateur au contribuable, et en particulier, le respect des délais légaux, réglementaires et de gestion, la réduction significative du contentieux fiscal, l'exécution des jugements définitifs, une meilleure communication envers le contribuable l'informant de ses droits et obligations et la poursuite des chantiers de modernisation.

Les garanties légales du contribuable doivent être scrupuleusement observées au niveau de l'ensemble des procédures fiscales, qu'il s'agisse, entre autres, de déclarations rectificatives, de demandes de remboursements et restitutions, de contrôle fiscal ... etc.

La gestion rationnelle du temps est primordiale dans cette recherche de la qualité dans la mesure où les services fiscaux doivent faire preuve de plus de réactivité envers les demandes et

